

PROJET USSI-INIUN
Étude sur l'abus sexuel chez les Premières Nations du Québec
Rapport final

Présenté à :

Femmes Autochtones du Québec (FAQ)
Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada (MAINC)
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)

Présenté par :



31 mars 2005

35, rue Pierre-A-Picard
Wendake (Québec) G0A 4V0
Tél. : (418) 845-8872 Fax : (418) 845-9973
Courriel : ppicard@gripma.ca
Site internet : www.gripma.ca

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du rapport final	4
Introduction	5
Premières Nations du Québec, un profil	6
Abus sexuels : le contexte historique chez les Premières Nations	6
Point de vue des Premières Nations sur la sexualité	7
Faits saillants de l'étude	9
Méthodologie	11
L'instrument de mesure	11
Administration du questionnaire.....	11
Limites de la démarche de recherche	11
Saisie, vérification et contrôle des données	12
Composition de l'échantillon	12
<i>Tableau 1 : Répartition des répondants selon la zone</i>	12
<i>Tableau 2 : Répartition des répondants selon la taille de la communauté</i>	12
<i>Tableau 3 : Répartition des répondants selon le type d'organisme</i>	13
<i>Tableau 4 : Répartition des répondants selon la région</i>	13
Perceptions des différentes problématiques psychosociales rencontrées	14
<i>Figure 1. Problèmes auxquels font face les membres des communautés en fonction de leur importance et de leur gravité perçues</i>	15
<i>Figure 2. Nature des différentes activités de prévention et de sensibilisation menées dans les communautés et organismes</i>	17
<i>Figure 3. Perception de l'évolution des phénomènes au cours des cinq (5) dernières années</i>	18
Le report et la confession d'abus sexuels	19
<i>Figure 4. Nombre approximatif de plaintes pour abus sexuel rapportées aux autorités au cours des cinq (5) dernières années</i>	19
<i>Figure 5. Nombre moyen de cas d'abus sexuel rapportés aux autorités par tranche d'âge au cours des cinq (5) dernières années</i>	20
<i>Figure 6. Nombre moyen de cas d'abus sexuel rapportés aux autorités par mode d'abus au cours des cinq (5) dernières années</i>	21
<i>Figure 7. Proportion des répondants connaissant le lieu où les abus rapportés aux autorités ont été commis</i>	23

<i>Figure 8. Nombre moyen de cas d'abus sexuel rapportés aux autorités par rapport aux liens familiaux de la victime.....</i>	24
<i>Figure 9. Nombre moyen de cas d'abus sexuel rapportés aux autorités par rapport aux liens familiaux de la victime.....</i>	25
<i>Figure 10. Raisons invoquées par les victimes et envisagées par les répondants de ne pas dénoncer l'abus sexuel</i>	26
<i>Figure 11. Perceptions des répondants quant au phénomène de l'abus sexuel....</i>	30
<i>Figure 12. Proportion estimée par les répondants de victimes d'abus sexuel chez les Premières Nations du Québec</i>	31
<i>Figure 13. Actions privilégiées par les répondants pour diminuer les cas d'abus sexuel au sein des Premières Nations du Québec.....</i>	32
<i>Figure 14. Répartition des réponses concernant la première priorité en matière d'actions à privilégier pour diminuer les cas d'abus sexuel au sein des Premières Nations du Québec.....</i>	34
<i>Figure 15. Répartition des réponses concernant la deuxième priorité en matière d'actions à privilégier pour diminuer les cas d'abus sexuel au sein des Premières Nations du Québec.....</i>	34
<i>Figure 16. Répartition des réponses concernant la deuxième priorité en matière d'actions à privilégier pour diminuer les cas d'abus sexuel au sein des Premières Nations du Québec.....</i>	35
Discussion générale	36
Recommandations	38
Conclusion.....	39
Références bibliographiques	40

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINAL

Le présent document constitue le rapport final de l'étude effectuée auprès des Premières Nations du Québec pour dresser le portrait de l'abus sexuel. GRIPMA a présenté les résultats préliminaires lors d'une rencontre des partenaires au projet qui a eu lieu le 21 février 2005 à Québec. Les partenaires sont : M. Alain Léveillé et Mme Marie-Josée Belleau du MAINC, Mme Carrie Martin de FAQ et Mme Sonia Lainé (en remplacement de Mme Louise Tanguay) de la CSSSPNQL. Suite à cette rencontre, le rapport des résultats préliminaires a été bonifié grâce aux éléments de discussion suscités lors de la rencontre avec les partenaires au projet.

Finalement, ces résultats préliminaires ont été présentés aux participants du Forum des services sociaux de la CSSSPNQL le 22 février 2005. Ce rapport final est le résultat des discussions avec les participants du Forum et des partenaires au projet.

INTRODUCTION

Le portrait de l'abus sexuel en milieu autochtone au Québec expose les résultats d'une étude exploratoire réalisée par Femmes Autochtones du Québec et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL), en collaboration avec GRIPMA et grâce à la contribution financière du Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada, Région du Québec. Cette étude a pour but d'estimer l'ampleur du phénomène de l'abus sexuel chez les membres des Premières Nations du Québec par le biais des informations recueillies auprès des intervenants de première ligne, des directeurs de santé et services sociaux, des directeurs des centres de traitement et des personnes travaillant en abus sexuel dans les conseils tribaux. Cette étude exclut les communautés inuites.

La première section du document établit le portrait général démographique des Premières Nations du Québec, le contexte historique des abus sexuels chez les Premières Nations, le point de vue des Premières Nations sur la sexualité.

La deuxième section du document énonce les faits saillants de l'étude. La section suivante fait état des considérations méthodologiques relatives à cette étude : l'instrument de mesure, l'échantillonnage et le déroulement de la collecte de données. Les principales limites de cette étude ainsi que les moyens déployés pour les contourner seront également abordés dans cette section.

La quatrième section présente les principaux résultats de l'étude pour l'ensemble des sujets sondés. Cette section inclut l'analyse et le résumé des principaux résultats de l'étude.

La cinquième et dernière section fait état des diverses recommandations par rapport à la poursuite des activités de la stratégie USSI-INIUN.

PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC – UN PROFIL

Les Premières Nations du Québec comptent 63 315¹ personnes et sont réparties dans 43 communautés différentes (Affaires indiennes et du Nord Canadien, 2001). Cette population est composée de 11 Premières Nations distinctes concentrée dans une collectivité ou plus. La population et la localisation géographique varient considérablement d'une Première Nation à l'autre, et d'une collectivité à l'autre. Les communautés sont dispersées partout dans la province, dans des régions isolées et rurales, et dans des régions qui se situent à la limite d'importantes villes.

Les Premières Nations représentent 8% de la population autochtone du Canada et 1,2% de la population de la province de Québec.

Les membres des Premières Nations demeurent principalement dans leur collectivité (70,4% dans les communautés par rapport à 29,6% qui vivent à l'extérieur de la collectivité. (AINC, 2001). De nombreuses communautés des Premières Nations sont situées dans des régions isolées et éloignées qui ne sont pas facilement accessibles; ces communautés sont relativement nouvelles : elles ont été créées dans les quinze dernières années, et l'usage des langues autochtones dans les communautés le reflète. Le taux d'usage de la langue autochtone au Canada est le plus élevé chez les Premières Nations du Québec. La langue maternelle de près de la moitié (47%) de la population autochtone du Québec est autochtone, ce qui représente le taux le plus élevé de toute province. (Statistique Canada, *The Daily*, 1998).

La population des Premières Nations du Québec est jeune puisque 42% des Premières Nations du Québec ont moins de 19 ans par rapport à 33% de la population québécoise. Quant à l'accroissement démographique, celui-ci représente un taux deux fois supérieures à celui observé chez les Québécois (Affaires Indiennes et du Nord Canadien, 2000).

ABUS SEXUELS : LE CONTEXTE HISTORIQUE CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

L'historique de la violence sexuelle dans les sociétés autochtones est incomplet, mais il y a tout de même chez les experts un consensus général concernant les répercussions du contact avec les Européens sur les sociétés autochtones, c'est-à-dire la déstabilisation et la dévalorisation des valeurs et coutumes traditionnelles, notamment celles se rapportant à la justice, à la morale/l'équité et au respect. Une des suites de ce contact, peut-être la plus dévastatrice, a été l'érosion des normes, des principes traditionnels et de l'effondrement des mécanismes visant à les faire respecter dans les collectivités autochtones.(FAG, 2002).

Cette érosion des coutumes et des croyances autochtones traditionnelles, causée notamment par l'établissement des réserves et la mise sur pied des pensionnats, a laissé de nombreuses collectivités sans ressource, sans même les moyens élémentaires pour éduquer les membres de la communauté sur les habitudes saines de la vie quotidienne (L. Ellerby et J. Ellerby, 1998). Un autre résultat découlant de tout cela a été l'absence d'une éducation sexuelle adéquate. Offrir aux jeunes gens des modèles, des personnes en santé auxquelles ils pouvaient s'identifier, constituait un moyen éducatif précieux, mais même l'imitation de ces modèles est devenue difficile à mesure que la cohésion des membres d'une communauté se détériorait. Beaucoup d'experts ont donc conclu que le processus colonisateur commencé il y a des

¹ Cette donnée ne comprend pas la population inuite.

centaines d'années est la cause profonde des nombreux problèmes qui sévissent à l'heure actuelle dans les collectivités autochtones.

Les normes de comportement ont changé si radicalement dans certaines collectivités autochtones que maintenant, la violence familiale et l'abus sexuel sont considérés comme faisant partie de la vie quotidienne. En 1985, un groupe de travail des Territoires du Nord-Ouest portant sur la violence conjugale a notamment découvert [qu'UN TRADUCTION] [qu'un nombre étonnant de victimes ignoraient qu'être battues ne faisait pas normalement partie de la vie de tous les jours. (E. Supernault, 1993; p.14). Cette évolution des mentalités, ces changements dans les attentes, diffèrent profondément de ce qui prévalait dans les sociétés autochtones traditionnelles.

POINTS DE VUE DES PREMIÈRES NATIONS SUR LA SEXUALITÉ

Les peuples autochtones, qu'ils soient Premières Nations, Métis ou Inuit, ont été témoins depuis de nombreuses décennies d'un niveau élevé de violence et d'abus sexuels dans leurs collectivités. Les femmes autochtones et les enfants autochtones en ont été particulièrement affligés (M. Nightingale, 1994)

La majorité des cultures ont des mécanismes en place pour minimiser l'étendue de l'abus sexuel. À cet égard, les sociétés autochtones traditionnelles n'étaient pas différentes de beaucoup d'autres sociétés culturelles. Des mœurs et traditions précises avaient établi des normes par rapport aux manifestations à caractère sexuel dans les divers cadres culturels. Selon la perspective autochtone traditionnelle, la sexualité était généralement considérée comme la force vitale résidant dans chaque personne.(FAG, 2002).

En effet, la sexualité était comprise comme une force puissante et sacrée, celle qui imposait le respect. On enseignait aux jeunes gens et aux jeunes filles à traiter ce pouvoir et cette force qui émanent d'eux avec un profond respect (J. Bopp et M. Bopp, 1997a;1997b). Cette perspective incitait les Autochtones au respect de soi et au respect des autres.

Les sociétés autochtones ont éduqué leurs enfants au sujet de la sexualité. Cette éducation avait pour objet d'établir un juste milieu entre deux attitudes fondamentales : concilier le fait que la sexualité constitue une composante naturelle de la vie, mais également qu'il doit y avoir des limites (J. Bopp et M. Bopp, 1997a : 1997b). Par conséquent, dans le cas des jeunes gens, on considérait naturel leur désir de vouloir explorer la sexualité, mais par contre, il n'était généralement pas admis que les hommes et les femmes non mariés aient des rapports sexuels avant leur mariage.

Comme dans toutes les cultures, il y avait violation des normes sociales dans les sociétés autochtones traditionnelles. Emma LaRocque (1994) rapporte qu'il y a des données fondées sur des faits établissant qu'avant le contact avec les Européens, des actes de violence contre les femmes avaient été commis dans les sociétés autochtones. D'autre part, il n'y a aucune preuve que la nature ou l'ampleur des cas d'abus sexuel commis dans les collectivités autochtones traditionnelles d'autrefois ressemblaient, même de façon très lointaine, aux problèmes qui ont cours actuellement.(FAG, 2002).

La perspective autochtone concernant l'abus sexuel considère que l'agresseur n'est pas dans un état normal, qu'il est en mauvaise santé, et qu'il a perdu contact avec ses racines spirituelles et culturelles et avec les enseignements traditionnels. Certes l'abus est considéré comme une sérieuse menace à l'égard du bien-être de la victime, mais le mieux-être de la collectivité au

complet est lui aussi sérieusement perturbé. L'abus est perçu comme faisant obstacle à l'épanouissement de la victime et qui pis est, mine la dynamique culturelle et sociale de la famille et des collectivités.

FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE

Après avoir compilé les résultats, certaines données ressortent particulièrement et permettent d'avoir une perspective de l'étude réalisée. Les faits saillants principaux sont :

- ❖ 57,1% des répondants sondés estiment qu'au moins la moitié des membres de leur communauté ont par le passé été victime d'abus sexuel, alors que 42,8% des répondants estiment que la proportion est de l'ordre de 70% et plus;
- ❖ Plus des deux tiers (67,2%) des répondants affirment que la problématique de l'abus sexuel est en croissance chez les Premières Nations du Québec depuis cinq (5) ans;
- ❖ 45% des répondants disent avoir eu conscience de cinq (5) plaintes officielles et moins pour abus sexuel au cours des cinq (5) dernières années et rapportées aux autorités, soit moins d'une plainte officielle par année. Or, 84,7 % des répondants interrogés disent avoir reçus des confidences de la part des victimes d'abus sexuel mais que celles-ci n'ont jamais été rapportées officiellement;
- ❖ Dans la très grande majorité des cas, les répondants considèrent que le nombre de cas d'abus sexuels rapportés officiellement aux autorités est nettement inférieur au nombre de cas réels;
- ❖ Parmi les raisons majeures qui font qu'une victime ne rapporte pas son agression, on retrouve la peur (92,5%) et la honte (92,5%);
- ❖ La majorité des répondants considère que l'abus sexuel est toujours un sujet tabou au sein des Premières Nations;
- ❖ La majorité des plaintes pour abus sexuel proviennent de victimes de sexe féminin;
- ❖ Une proportion importante des victimes était d'âge mineur;
- ❖ La tentative de viol et le viol constituent des types d'abus fréquents rapportés aux autorités selon les répondants, comparativement à l'incitation à la prostitution et la pornographie, le voyeurisme et l'exhibitionnisme;

- ❖ 48,1% des répondants rapportent avoir rencontré des victimes ayant été agressées dans leur propre domicile et 42 % au domicile de leur agresseur;
- ❖ Dans la grande majorité des plaintes rapportées, les abuseurs présumés étaient des hommes;
- ❖ Les résultats indiquent qu'un nombre important d'abus rapportés se produisent dans le réseau familial;
- ❖ Les cas d'inceste paternel sont les plus nombreux. Néanmoins, plusieurs abus impliquant un grand-père, un oncle ou un cousin sont aussi rapportés;
- ❖ Selon les répondants, les cinq (5) problèmes principaux dans les communautés sont les problèmes de drogues et de toxicomanie, l'abus sexuel, la violence conjugale, le décrochage scolaire et le suicide.
- ❖ Les thèmes les plus abordés en prévention dans les communautés et organismes sont la toxicomanie (94,3%), les infections transmises sexuellement (84,1%) et le tabagisme (81,2%);
- ❖ Les thèmes les moins abordés en prévention dans les communautés et organismes sont le jeu pathologique, la criminalité et le décrochage scolaire;
- ❖ Depuis les cinq (5) dernières années, seuls l'assistance sociale et le chômage sont considérés comme des problématiques stables chez les Premières Nations. Les autres problématiques étant en croissance;
- ❖ 81,8% des répondants affirment que le jeu pathologique est en croissance chez les Premières Nations depuis les cinq (5) dernières années;
- ❖ 89,1% des répondants affirment que les victimes rencontrées ne veulent pas dénoncer leur abus puisqu'elles refusent de se rendre en justice.

MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans ce rapport proviennent d'une étude menée à l'automne 2004 auprès des intervenants oeuvrant dans les différentes communautés et organismes des Premières Nations du Québec, excluant les Inuits. Cette section décrit les procédures et la méthodologie utilisée dans le cadre de l'étude.

Dans un premier temps, nous présenterons succinctement l'instrument de mesure utilisé pour la cueillette des données. Dans un second temps, nous décrirons la stratégie employée pour recueillir les informations fournies par les répondants. Nous discuterons dans un troisième et dernier temps de la procédure utilisée lors de la collecte des données.

Mesurer un phénomène sensible

L'instrument de mesure

L'instrument de mesure utilisé pour la cueillette des données est un questionnaire composé d'une série de 29 questions fermées nécessitant une réponse précise et ponctuelle. Les thématiques abordées sont principalement les caractéristiques des communautés et des organismes dans lesquels oeuvrent les répondants, les différents problèmes sociaux rencontrés par les membres des communautés, les abus sexuels rapportés et non rapportés aux autorités ainsi que les différentes perceptions face aux abus sexuels. Des suites du pré-test réalisé en français et en anglais, des modifications ont été apportées à la formulation des questions ou aux différents choix de réponse et ce, afin d'en bonifier la validité.

L'administration du questionnaire

Le questionnaire a été conçu de telle sorte qu'il a été possible pour un individu de le compléter sans l'aide d'un intervieweur. La formulation simple des questions fermées permettait d'avoir recours à l'envoi postal comme moyen de distribution du questionnaire. Sous la supervision de Femmes Autochtones du Québec, un total de 121 questionnaires a été envoyé par la poste. Quatre-vingt-un (81) de ces questionnaires ont été retournés par l'ensemble des répondants potentiels, ce qui correspond à un taux de réponse de 66,9%, taux généralement considéré très élevé pour un sondage postal.

Les limites de la démarche de recherche

Le questionnaire utilisé comporte un certain nombre de limites qu'il est utile de rappeler. Bien qu'il aurait été souhaitable de rencontrer les membres des Premières Nations afin de les entendre sur la question de l'abus sexuel, cela n'a pas été possible. Pour plusieurs raisons, dont la nature sensible de la question et pour des raisons financières, un sondage postal portant sur le phénomène tel qu'il est perçu par des travailleurs du milieu a été le moyen retenu. Ce faisant, ce projet de recherche ne constitue pas une étude épidémiologique. Il donne une indication sur la situation et les différents besoins perçus par les répondants. Parce qu'il s'agit d'une étude transversale, il n'est pas non plus possible de percevoir les changements à travers le temps du phénomène de l'abus sexuel dans le cadre de cette étude. Néanmoins, le projet a permis une stratégie de cueillette de données afin de se rapprocher du phénomène de l'abus sexuel au sein

des membres des Premières Nations du Québec et ainsi nous donner une indication quant à l'ampleur du phénomène.

Saisie, vérification et contrôle de la qualité des données

Afin de diminuer les possibilités d'erreurs généralement associées à la saisie manuelle des données, une vérification des fréquences a mené à l'identification des questionnaires problématiques. Dans la très grande majorité des cas, les erreurs ont été détectées puis corrigées. Dans les très rares cas contenant une ambiguïté concernant la réponse, aucune valeur n'a été saisie.

Composition de l'échantillon

Suite à la mise en application du protocole un total de 81 questionnaires a été saisi. Le détail de la répartition des sujets est présenté au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Répartition des répondants selon la zone

	Nombre	Pourcentage
Urbaine	13	16,0
Semi-urbaine	22	27,2
Isolée	20	24,7
Ne sait pas	6	7,4
Ne répond pas	20	24,7
Total	81	100,0

Parmi ceux ayant répondu à la question (n=55), approximativement le quart (23,6%) d'entre eux oeuvraient dans une communauté considérée urbaine, 40,0% dans une communauté considérée semi-urbaine, tandis que plus du tiers (36,3%) oeuvraient dans une communauté considérée isolée. Cependant, fort probablement pour des raisons de confidentialité, près du tiers des répondants, soit 32,1%, ont préféré ne pas répondre à la question.

Tableau 2. Répartition des répondants selon la taille de la communauté

	Nombre	Pourcentage
0 à 500 membres	7	8,6
500 à 1 000 membres	13	16,0
1 000 à 2 000	18	22,2
2 000 et plus	24	29,6
Ne sait pas	1	1,2
Ne répond pas	18	22,2
Total		100,0

En ce qui concerne la taille des communautés dans lesquelles travaillent les intervenants sondés, la majorité (67,7%) provient de communautés comptant 1000 membres ou plus. Toutefois, pour des raisons similaires à celles concernant la zone, près du quart des répondants, soit 23,5%, ont préféré ne pas répondre à la question.

Tableau 3. Répartition des répondants selon le type d'organisme

	Nombre	Pourcentage
Conseil tribal	15	18,5
Centre d'amitié autochtone	6	7,4
Maisons d'hébergement	10	12,3
Services aux victimes	2	2,5
Services aux contrevenants	9	11,1
Centre de réhabilitation en toxicomanie	8	9,9
Communautés	31	38,3
Total	81	100,0

Les répondants ont été interrogés sur le type d'organisme dans lequel ils oeuvrent. Dix-huit et demi pourcent ont répondu provenir d'un conseil tribal, 7,4% d'un Centre d'Amitié Autochtone, 12,3% de maisons d'hébergement, 11,1% de services aux contrevenants, 9,9% d'un centre de traitement en toxicomanie. Seulement deux sujets ont déclaré œuvrer dans le domaine des services aux victimes. Une proportion importante, soit 38,3% des répondants, a déclaré travailler au sein d'une communauté.

Tableau 4. Répartition des répondants selon la région

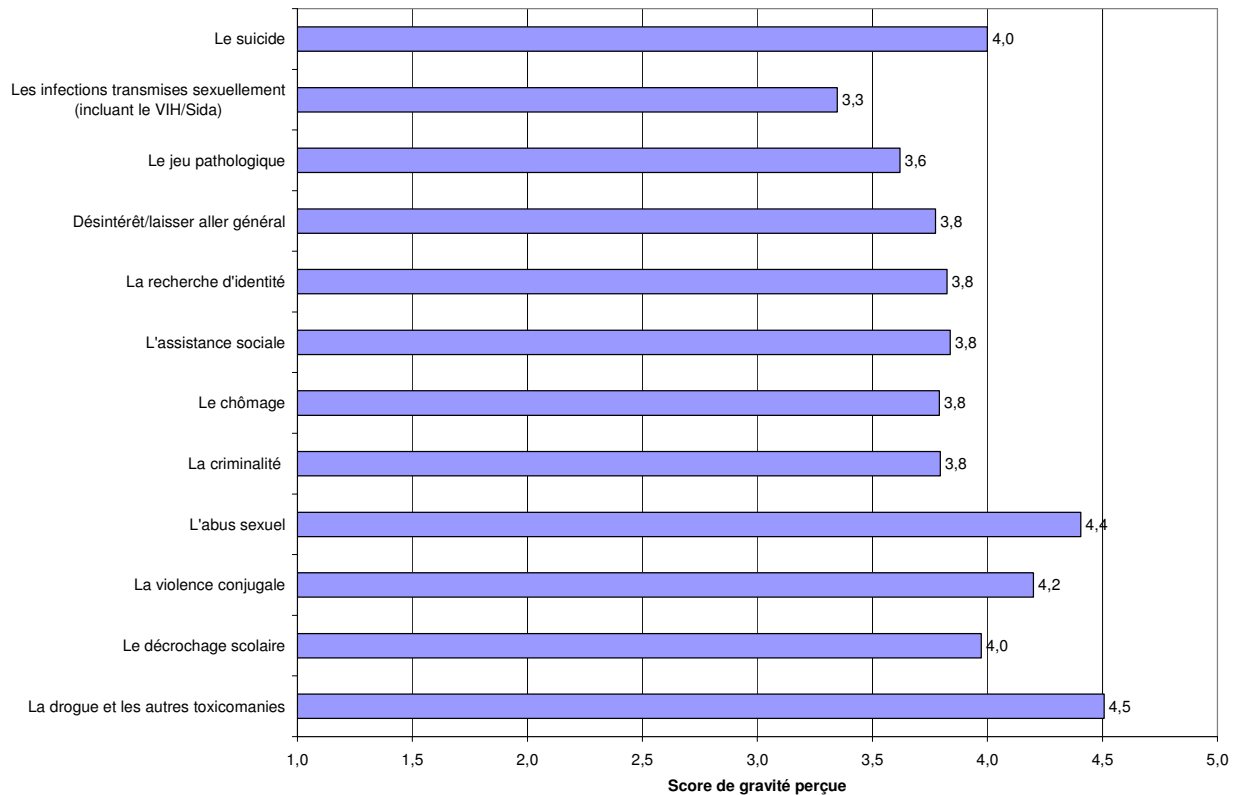
	Nombre	Pourcentage
Bas St Laurent	3	3,7
Saguenay – Lac St-Jean	1	1,2
Québec	6	7,4
Mauricie	10	12,3
Montréal	4	4,9
Outaouais	7	8,6
Abitibi-Témiscamingue	10	12,3
Côte-Nord	19	23,5
Nord du Québec	10	12,3
Gaspésie/Îles de la Madeleine	4	4,9
Lanaudière	3	3,7
Montérégie	1	1,2
Centre du Québec	1	1,2
Ne répond pas	2	2,5
Total	81	100,0

Le tableau 4 ci-dessus fait état de la région de provenance des différents répondants sondés. Ces derniers proviennent principalement de quatre régions administratives, soit la Côte-Nord dans une proportion de 23,5%, la Mauricie (12,3%), l'Abitibi-Témiscamingue (12,3%) et le Nord du Québec (12,3%). Les autres répondants se répartissent dans les neuf autres régions administratives.

PERCEPTION DES DIFFÉRENTES PROBLÉMATIQUES PSYCHOSOCIALES RENCONTRÉES

La section suivante nous renseigne sur la perception des diverses problématiques psychosociales rencontrées par les répondants dans le cadre de leur pratique, ainsi que les différents moyens mis en place afin d'y faire face. Les résultats présentés à la figure 1 ci-dessous nous renseignent sur la perception de la gravité des différentes problématiques. Un score moyen indique que de tels problèmes ne sont pas rencontrés chez les Premières Nations, tandis qu'un score moyen de 5 ou s'en rapprochant indique que ces problèmes sont extrêmement importants et graves aux yeux du répondant.

Figure 1. Problèmes auxquels font face les membres des communautés en fonction de leur importance et de leur gravité perçues



Les résultats présentés ci-dessus indiquent que cinq (5) problèmes sont considérés comme très importants dans les communautés des Premières Nations du Québec. Ces problèmes sont, en ordre d'importance, les problèmes de drogues et de toxicomanie (4,5), l'abus sexuel (4,4), la violence conjugale (4,2), le décrochage scolaire (4,0) et le suicide (4,0). Bien que les autres problématiques soient perçues comme étant de gravité inférieure, il n'en demeure pas moins qu'elles obtiennent un score moyen de gravité oscillant entre 3 et 4, ce qui est qualifié de moyennement important.

Il n'est pas surprenant de constater que la toxicomanie arrive au premier rang des problèmes graves au sein des Premières Nations. Reconnue comme étant un mécanisme de défense contre la souffrance et qui prévaut généralement au sein de populations dont les conditions de vie sont inférieures aux moyennes nationales, la toxicomanie se révèle être une problématique dont le taux est le plus élevé chez les Autochtones en comparaison avec les autres groupes culturels au Canada. (Nelson, Prilleltensky, Peirson, 2001). Peu d'études récentes font état de l'incidence de la consommation de substances chez les Premières Nations, quoique selon Santé Canada (1998), le taux de consommation d'alcool et de drogues chez les Premières Nations est cinq (5) fois plus élevé que chez la population canadienne en général. La présence de problèmes d'alcool et de toxicomanie étant considérée comme un facteur de risque à l'émergence et au maintien de maladaptations psychosociales et symptomatique de désordres de tous genres, il est donc dire que les risques associés au développement de problématiques de nature sexuelle peuvent aussi être nettement supérieurs chez les Premières Nations.

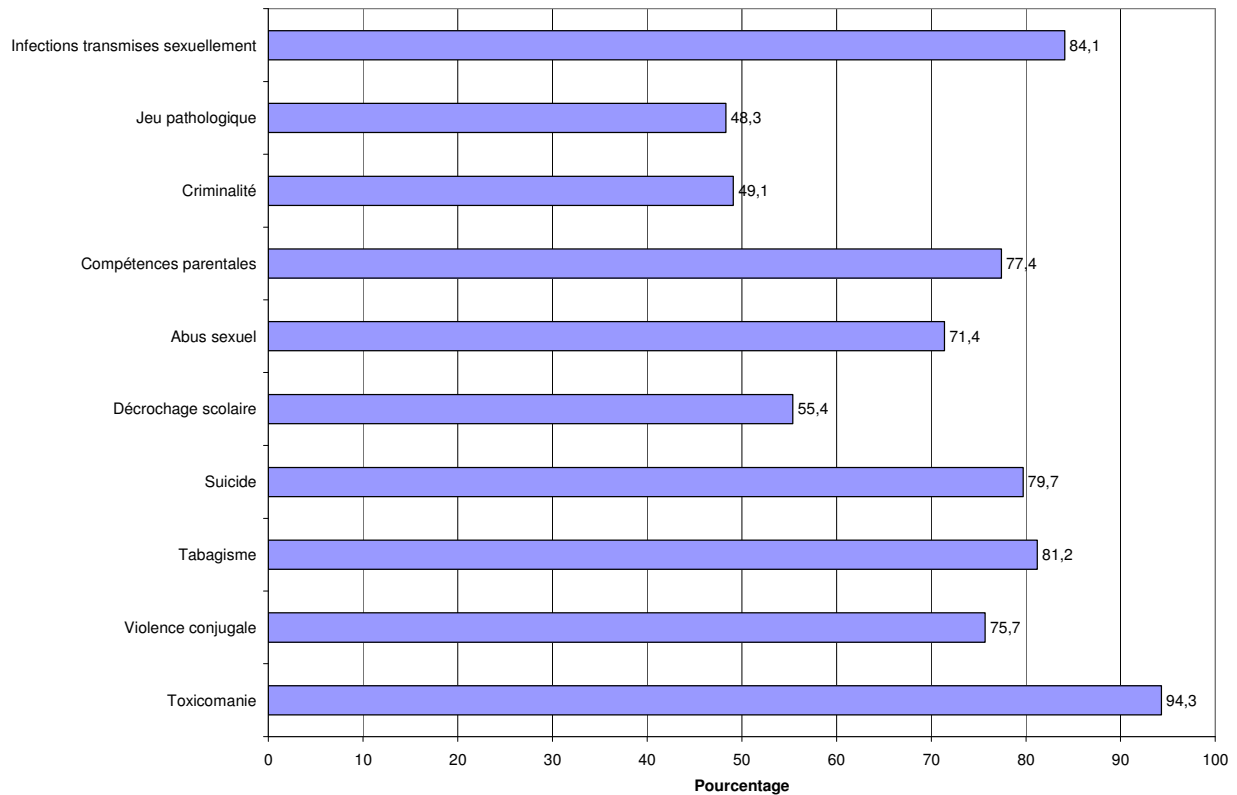
Par ailleurs, d'autres problématiques considérées graves par les répondants, (violence, recherche d'identité, suicide) se retrouvent également au chapitre des caractéristiques du profil des délinquants sexuels autochtones. Ainsi, dans son analyse des délinquants sexuels de la *Native Clan's Forensic Behavioral Management Clinic* à Winnipeg, Lawrence Ellerby (1994) a

constaté qu'un plus grand nombre de délinquants sexuels autochtones par rapport aux délinquants sexuels non-autochtones démontraient les problèmes suivants :

- Problèmes liés à l'abandon, à l'instabilité et au racisme.
- Problèmes liés à l'absence d'identité personnelle ou d'un sentiment de confusion à cet égard.
- Exposition prolongée à la violence et des antécédents de mauvais traitements, y compris la violence verbale, physique, sexuelle, émotionnelle et psychologique.
- Expérience de la pauvreté et du deuil et pertes liées à la mort suite à la maladie, le suicide et la violence.
- Manque d'instruction, de compétences relatives à l'employabilité, manque de ressources financières et d'un réseau de soutien social.
- Casier judiciaire comprenant des antécédents de peines plus longues et d'infractions de plus en plus violentes.
- Des antécédents de comportements sexuels de plus en plus agressifs.

Afin de faire face aux différents problèmes rencontrés, plusieurs activités de prévention et de sensibilisation ont été mises sur pied dans les communautés et organismes sondés. La figure 2 ci-dessous présente la proportion des répondants ayant répondu que de telles initiatives ont cours dans leur communauté ou leur organisme.

Figure 2. Nature des différentes activités de prévention et de sensibilisation menées dans les communautés et organismes

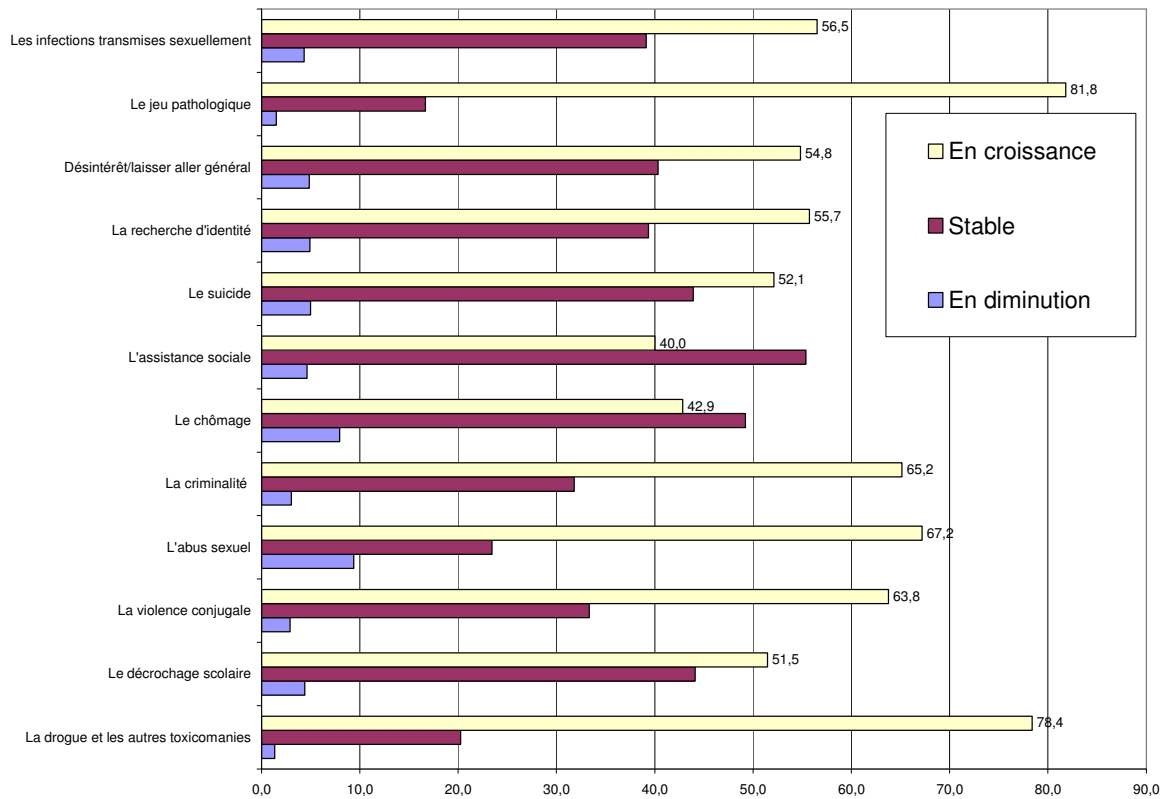


Parmi les différentes activités de prévention et de sensibilisation ayant le plus fréquemment cours dans les communautés et organismes, on retrouve les activités relatives à la toxicomanie (94,3%), les infections transmises sexuellement (84,1%) et le tabagisme (81,2%). Les thèmes sur lesquels les activités sont les moins nombreuses sont quant à elles le jeu pathologique, la criminalité et le décrochage scolaire. Près de la moitié des répondants affirment que des activités ont cours par rapport à ces thèmes. Bien que les résultats ci-dessus semblent indiquer qu'une pléiade d'activités de prévention et de sensibilisation a cours dans les communautés et organismes, ces résultats ne nous renseignent pas sur la nature et l'intensité de telles activités.

Contrairement à la toxicomanie et au suicide (perception très élevée et activités de prévention fréquentes) la prévention des abus sexuels ne figure pas en tête de liste des activités de prévention malgré que le taux de gravité perçue soit très élevé. Les mêmes constats prévalent pour la violence conjugale et le décrochage scolaire.

Aussi, il est intéressant de constater que les problématiques sur lesquelles on organise le plus d'activités de prévention sont considérées en tête de liste en terme de gravité. Le suicide et la toxicomanie s'élèvent au rang des problématiques graves dans les communautés et organismes des Premières Nations. Toutefois, il semble que les activités de prévention, dont la fréquence est élevée selon les résultats de l'étude, n'ont pas pour effet de faire diminuer l'incidence de ces problématiques. Les répondants ont identifié plusieurs problématiques comme étant en croissance au cours des cinq (5) dernières années, tel que démontré à la figure 3.

Figure 3. Perception de l'évolution des phénomènes au cours des cinq (5) dernières années



La figure 3 ci-dessus nous renseigne sur la perception des répondants de l'évolution des différentes problématiques dans le temps. Les répondants devaient indiquer s'ils croyaient que les différentes problématiques allaient en décroissant, étaient stables, ou allaient en s'accroissant. Dans l'ensemble, les résultats de la figure 3 dressent un portrait plutôt sombre des différentes problématiques auxquelles sont confrontés les répondants. Ainsi, seuls l'assistance sociale et le chômage sont considérés comme stables. Aucune problématique ne semble marquer de régression, et la grande majorité d'entre elles sont perçues comme étant en croissance. Par exemple, 81,8% des répondants affirment que le jeu pathologique est en croissance chez les Premières Nations du Québec depuis les cinq (5) dernières années. La tendance en ce qui concerne l'abus sexuel est la même, puisque plus des deux tiers (67,2%) des répondants affirment que cette problématique est en croissance depuis cinq (5) ans.

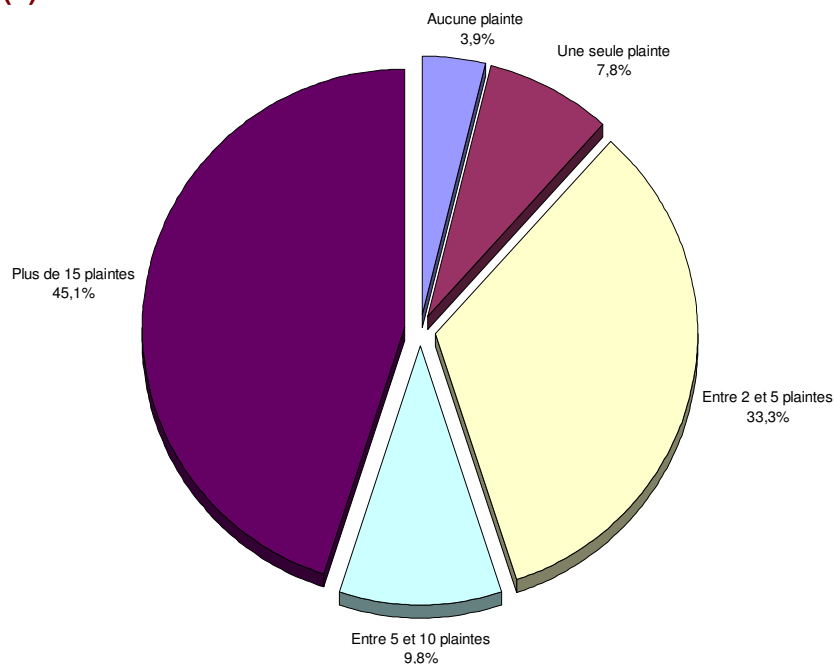
La croissance observée au chapitre de l'abus sexuel peut être expliquée notamment par une plus grande ouverture de plusieurs communautés à l'égard de cette problématique. En effet, au cours des dernières années, plusieurs communautés ont entamé des démarches de guérison et des organisations comme FAQ ont clairement dénoncé l'abus sexuel et tenté de mettre en lumière les nombreux sévices subis par un nombre important de personnes.

Comme ces actions sont plutôt récentes dans plusieurs cas, il existe encore un tabou entourant le phénomène de l'abus sexuel en raison du nombre de plaintes somme toute assez peu élevé, tel qu'il est démontré ci-dessous.

Le report et la confession d'abus sexuels

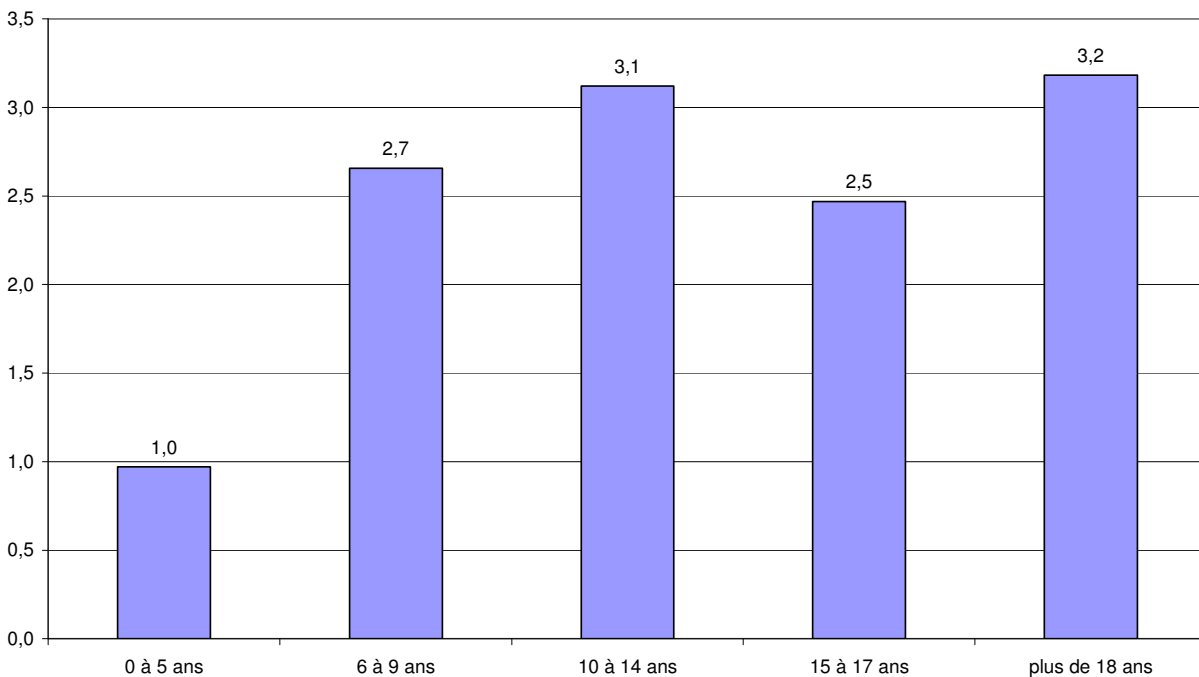
Cette section porte de manière plus spécifique sur la problématique de l'abus sexuel. Tour à tour, le volume de plaintes, les caractéristiques des victimes ainsi que les motifs poussant les victimes à ne pas dénoncer des épisodes d'abus sexuel sont abordés.

Figure 4. Nombre approximatif de plaintes pour abus sexuel rapportées aux autorités au cours des cinq (5) dernières années



La figure 4 ci-dessus nous renseigne sur le nombre de plaintes officielles rapportées aux autorités au cours des cinq (5) dernières années, c'est-à-dire les plaintes qui ont fait l'objet d'un dévoilement au Directeur de la protection de la jeunesse, à la police, au Procureur de la Couronne, peu importe que ces plaintes aient été retenues ou non et que les abus aient été commis il y a plus de cinq (5) ans ou moins de cinq (5) ans. Le volume de plaintes est somme toute très faible. En effet, 45% des répondants disent avoir eu conscience de cinq (5) plaintes officielles et moins au cours des cinq (5) dernières années, soit moins d'une plainte officielle par année. Ces plaintes provenaient principalement de victimes de sexe féminin (moy. =8,4 plaintes). Le nombre de plaintes estimé pour des victimes de sexe masculin était quant à lui plus faible, tel qu'en témoigne un nombre moyen de 3,7. La moyenne du total de plaintes provenant de victimes est de 11,3 pour les cinq (5) dernières années. La figure 5 ci-dessous présente la répartition du nombre moyen estimé de victimes par tranche d'âge.

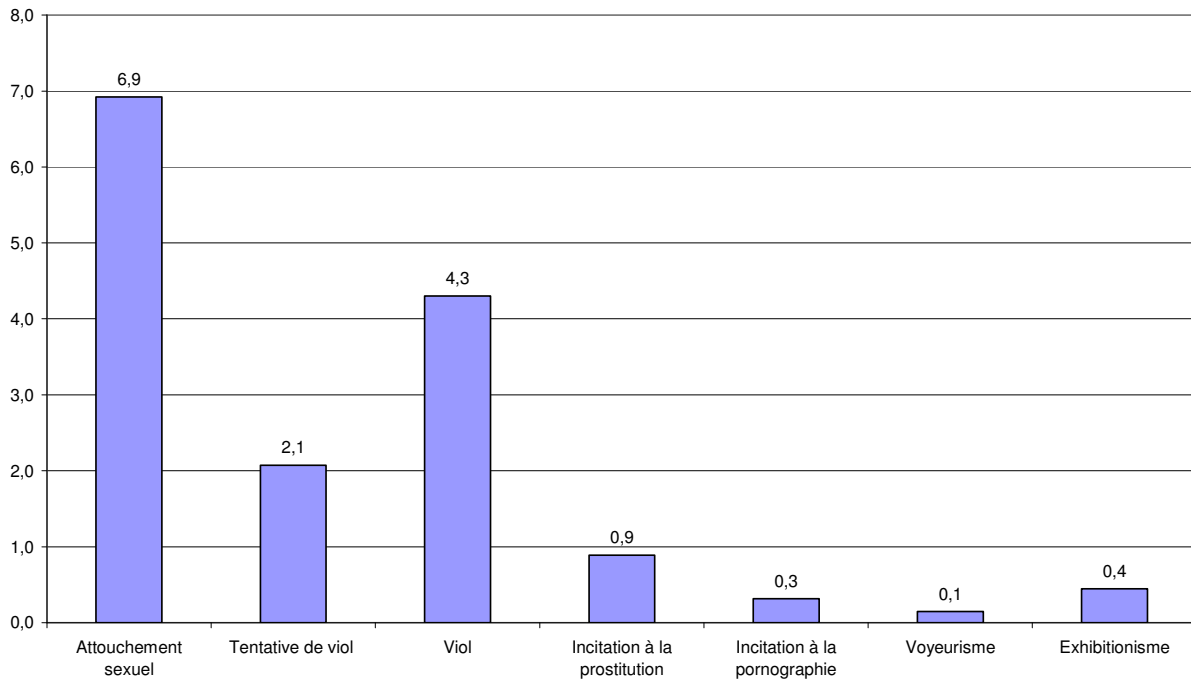
Figure 5. Nombre moyen de cas d'abus sexuel rapportés aux autorités par tranche d'âge au cours des cinq (5) dernières années



Bien que peu de victimes étaient âgées de cinq ans et moins, une proportion importante des victimes étaient d'âge mineur. Tel que démontré à la figure 6 ci-dessous, les attouchements sexuels, la tentative de viol et le viol constituent les types d'abus les plus fréquemment rapportés aux autorités selon les répondants, comparativement à l'incitation à la prostitution et la pornographie, le voyeurisme et l'exhibitionnisme.

Ces données sont similaires à celles qu'on retrouve dans la population en général. Le nombre de plaintes est en effet généralement plus élevé lorsqu'il s'agit de mineurs. Néanmoins, il peut être inquiétant de constater un nombre relativement bas de plaintes officiellement rapportées.

Figure 6. Nombre moyen de cas d'abus sexuel rapportés aux autorités par mode d'abus au cours des cinq (5) dernières années

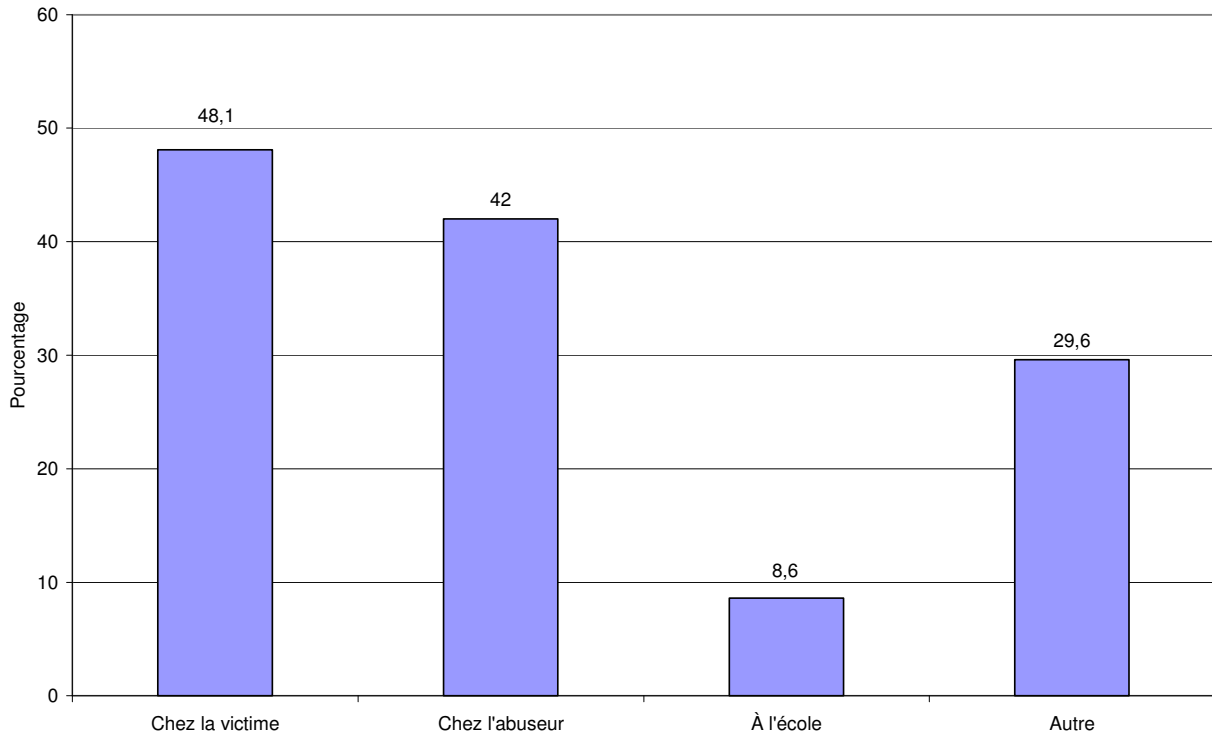


Les répondants ont par la suite été interrogés sur les lieux dans lesquels s'étaient déroulés les abus sexuels. Les résultats sont présentés à la figure 7 ci-dessous. Dans l'ensemble, 48,1% des répondants rapportent avoir rencontré des victimes ayant été agressées chez elles, 42% des répondants rapportent avoir eu connaissance que les abus s'étaient déroulés chez l'agresseur, tandis que 8,6% des répondants disent avoir eu connaissance que les abus s'étaient déroulés à l'école. Vingt-neuf pourcent (29%) des intervenants disent avoir été informés d'abus sexuels s'étant déroulé ailleurs que dans ces trois endroits, principalement des endroits publics, à l'extérieur ou chez des amis. Dans la grande majorité des plaintes rapportées, les abuseurs présumés étaient des hommes. En effet, le nombre moyen de plaintes où l'abuseur était un homme est de 9,5, comparativement à un nombre moyen de 0,8 plaintes où l'abuseur était une femme. Les résultats indiquent aussi que les abus sexuels, du moins ceux rapportés aux répondants, sont généralement perpétrés dans le cadre de la cellule familiale, puisque le nombre moyen de plaintes où l'abuseur est un membre de la famille est de 6,7, contrairement à un nombre moyen de plaintes de 6,3 où l'agresseur ne provient pas du milieu familial.

Pour des raisons d'isolement géographique, de problématique liée au logement, de l'importance du concept de la famille élargie, il n'est pas étonnant que la très grande majorité des agressions sexuelles aient lieu dans le cadre de la cellule familiale. En effet, les logements souvent surpeuplés mènent à une promiscuité des gens et lorsque combinée à la présence d'alcool et de drogues dans un milieu familial, les risques s'avèrent ainsi plus élevés que soient commis des abus sexuels. La littérature scientifique démontre d'ailleurs qu'en 1989, 29 p. 100 des Indiens dans les réserves vivaient dans des logements surpeuplés, comparativement à 2 p. 100 pour l'ensemble de la population canadienne. (Hanvey, Avard, Graham, Underwood, Campbell, Kelly, 1994). Quant aux abus commis chez des amis où une proportion somme toute importante de cas a été rapportée, il aurait été intéressant de savoir si ces abus sont généralement commis alors qu'il y a forte présence d'alcool et de drogues, situation souvent évoquée particulièrement à des moments précis du mois ou de l'année.

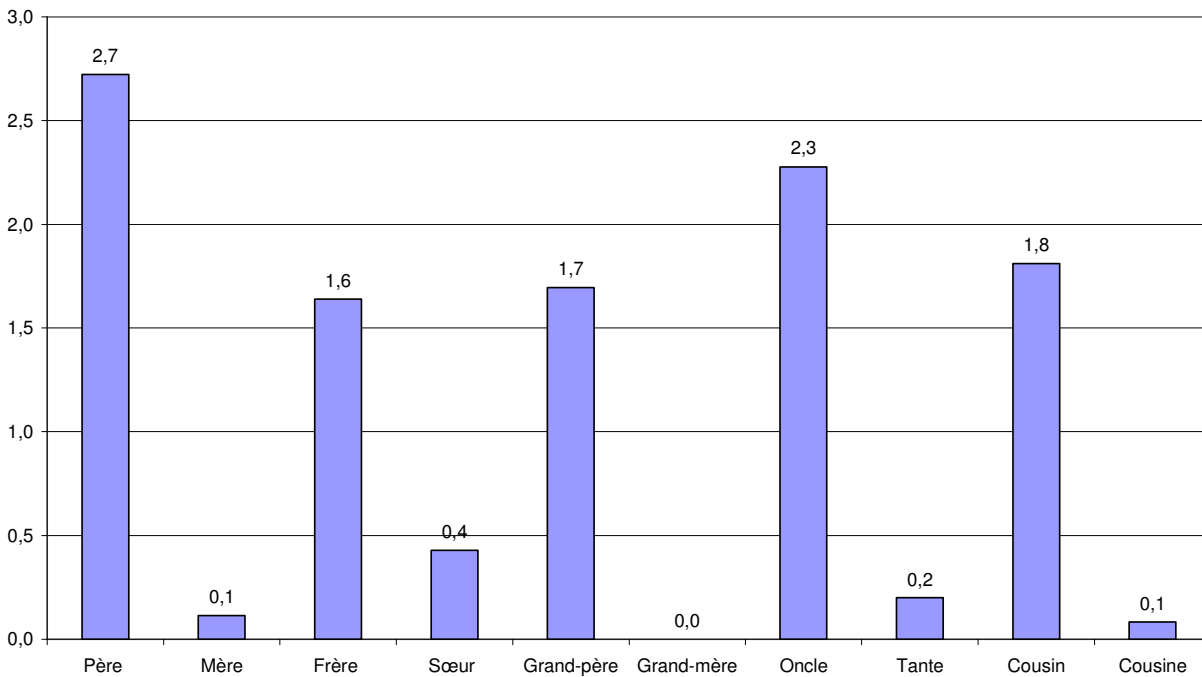
Il est d'ailleurs démontré à la figure suivante que le lieu de l'agression est dans la majorité des cas le lieu de résidence soit de la victime ou de l'agresseur, ce qui corrobore le fait que la victime et l'agresseur se connaissent dans la plupart des cas.

Figure 7. Proportion des répondants connaissant le lieu où les abus rapportés aux autorités ont été commis



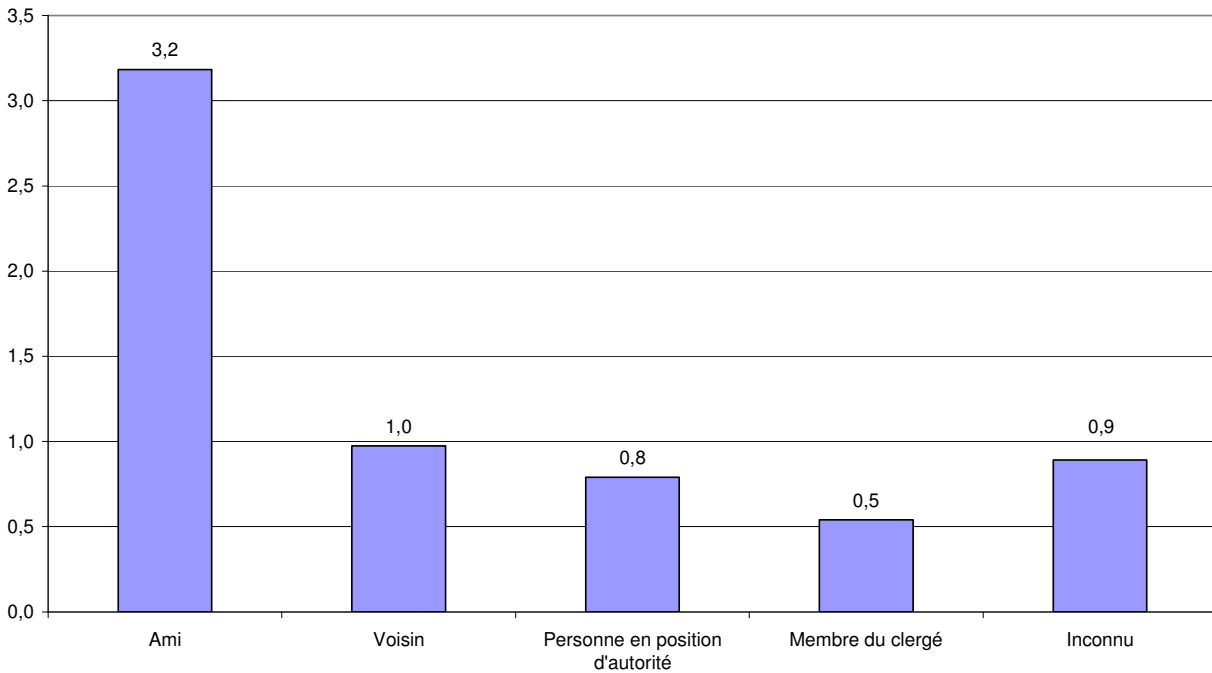
Tel que l'indiquent diverses études sur l'abus sexuel, beaucoup de ces abus se produisent dans un contexte familial ou entre connaissances. Contrairement à la croyance populaire, l'abus sexuel est rarement le fait d'un inconnu sorti de nulle part qui commet des agressions à tout hasard. Il se produit généralement dans un contexte où l'agresseur et la victime entretiennent des liens étroits. Les résultats de la présente étude, notamment le détail des plaintes, présentés à la figure 8 et 9 confirment cette tendance.

Figure 8. Nombre moyen de cas d'abus sexuel rapportés aux autorités par rapport aux liens familiaux de la victime



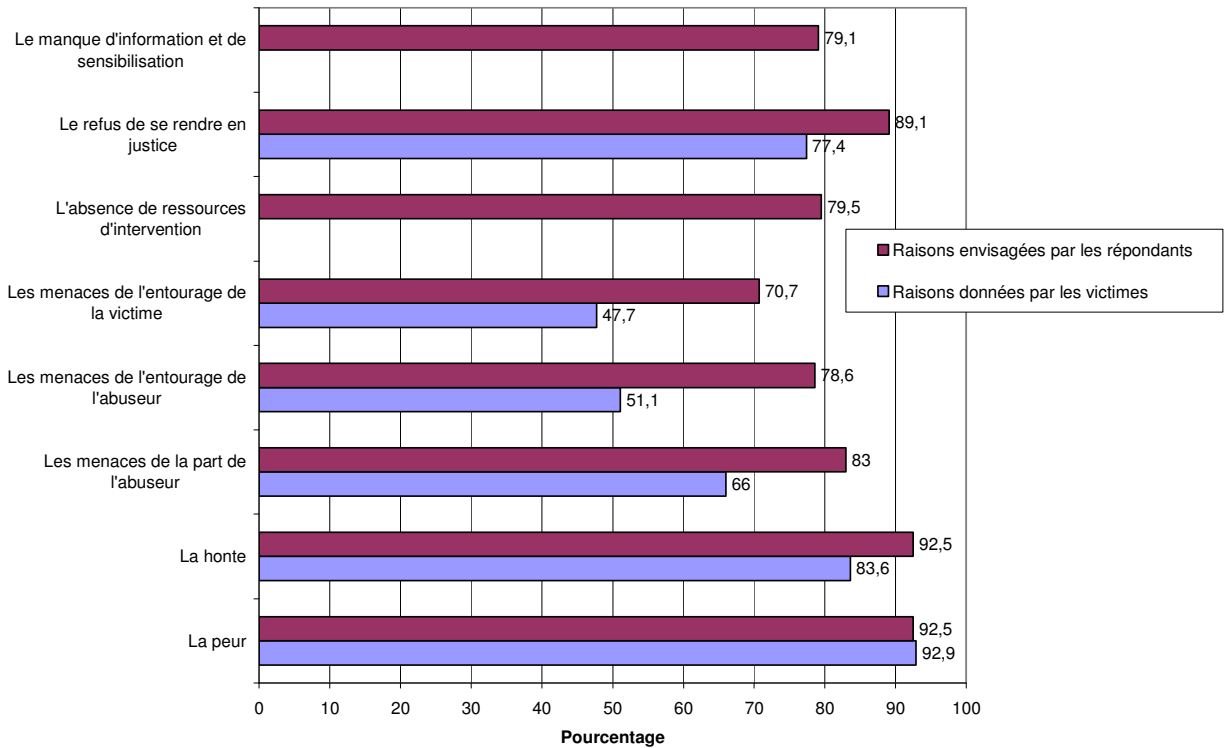
Comme l'indiquent les résultats présentés à la figure 8, un nombre important d'abus rapportés se produisent dans le réseau familial. Les cas d'inceste paternel sont les plus nombreux, tel qu'en témoigne un nombre moyen de cas rapportés aux autorités de l'ordre de 2,7. Néanmoins, plusieurs abus impliquant un grand-père (moy. =1,7), un oncle (moy. =2,3) ou un cousin (moy.=1,8) sont aussi rapportés.

Figure 9. Nombre moyen de cas d'abus sexuel rapportés aux autorités par rapport aux liens non familiaux de la victime



Le taux de reportabilité des cas d'abus sexuel est, compte tenu de la nature du délit, généralement bas. C'est d'autant plus vrai lorsque les personnes impliquées se connaissent. Lorsque questionnés s'ils avaient fait l'objet de confidences d'abus sexuel qui n'avaient pas été rapportées aux autorités, 84,7% des répondants ont répondu affirmativement. En effet, lorsque interrogés sur les confidences recueillies dans le cadre de leur pratique, les répondants ont rapporté un nombre moyen de 22,9 confidences, qui constituent des abus sexuels non rapportés aux autorités. En moyenne, un total de 6,2 confidences non rapportées provenaient de garçons ou d'hommes, tandis que ce nombre grimpe à 17,4 dans le cas de confidences provenant de filles ou de femmes. En comparaison avec les données du Ministère de la santé et des services sociaux du Québec, ce sont majoritairement des femmes et des jeunes qui sont victimes d'agression sexuelle en milieu non autochtone. En effet, parmi les victimes d'agression sexuelle, 85 % sont des femmes et 62 % sont de jeunes. Même si l'on retrouve des victimes d'agression sexuelle dans tous les groupes d'âge, les femmes de 18 à 24 ans sont les plus touchées. Parmi les enfants de moins de 12 ans, 31 % sont des victimes de sexe masculin. Aussi, la plupart du temps, la victime connaît son agresseur. Dans 76% des cas d'agression sexuelle comptabilisés en 2001, la victime était une personne de l'entourage du présumé agresseur. Il n'est donc pas étonnant de constater que davantage de femmes rapportent des agressions sexuelles, étant donné qu'elles constituent majoritairement les victimes d'abus sexuels. Cet état de fait n'est pas différent en milieu autochtone, puisqu'à la lumière des données de la présente étude, davantage de femmes rapportent leur agression. Par ailleurs, pour des raisons qui peuvent être associées aux rôles sexuels et aux difficultés qu'ont les hommes de demander de l'aide, il se peut que le taux de reportabilité les concernant en soit aussi affecté.

Figure 10. Raisons invoquées par les victimes et envisagées par les répondants de ne pas dénoncer l'abus sexuel



Afin de nous renseigner sur le faible taux de reportabilité, les répondants ont été interrogés sur les raisons invoquées par les victimes pour ne pas dénoncer l'abus sexuel. De plus, on a demandé aux répondants de se prononcer sur ce qu'ils croyaient être les réels motifs pouvant expliquer cette situation. Plusieurs raisons semblent expliquer le silence des victimes. Parmi les raisons qui prévalent, on retrouve la peur (92,5% et 83,6%) et la honte (92,5% et 92,9%). Le refus de se rendre en justice semble aussi être une raison importante de ne pas dénoncer un abus sexuel, puisque 89,1% des répondants affirment que c'est ce que leur ont dit les victimes, et 77,4% des répondants croient eux-mêmes que cela constitue un motif important de ne pas dénoncer.

La victime d'abus sexuel doit faire face à de nombreuses contraintes lorsque vient le temps de dévoiler les sévices dont elle a été victime. Ces contraintes sont encore plus nombreuses lorsqu'il s'agit d'une personne demeurant dans une communauté autochtone. En effet, certains facteurs tel que l'éloignement, la promiscuité des habitants d'une communauté, le « mur du silence », le manque de ressources, la petitesse du milieu et les liens étroits qui en découlent, viennent augmenter la difficulté de la personne abusée à dévoiler son secret. Les enjeux ont été regroupés en 6 catégories que voici.

- **Émotions vécues par la victime**

La personne qui a vécu un abus sexuel ressent beaucoup d'émotions souvent confuses et qui lui paraissent incohérentes. Voici un tableau qui dresse une liste d'émotions ainsi que quelques commentaires explicatifs :

- **Réactions de l'environnement**

Famille

La réaction de la famille et de l'entourage de la personne abusée a un très grand impact sur la divulgation d'un abus sexuel. La victime attache beaucoup d'importance aux réactions suscitées chez sa famille et ses pairs puisque le support émanant de l'entourage vient confirmer (ou dans le cas contraire infirmer) la décision de porter plainte. Dans les cas où la victime ressent que son entourage ne lui accorde aucune crédibilité et aucun support moral, cette dernière préfère généralement demeurer avec son secret et peut s'appropriier des torts et des responsabilités quant à l'abus subi (distorsions cognitives). Le doute qu'entretient l'entourage sur les révélations d'une victime peut entraîner des conséquences très graves.

Communauté et représailles possibles.

De plus, la perception générale des membres de la communauté constitue un facteur non négligeable dans la décision de dévoiler un tel secret. Les habitants des communautés des Premières Nations ont vécu depuis des décennies, de nombreux abus sexuels. L'éducation populaire sur l'abus sexuel au sein des communautés autochtones est somme toute récente. Ainsi, les victimes qui choisissent de dévoiler leur secret font office de précurseur et peuvent faire l'objet de forts jugements de la part des membres de la communauté. Dans certains cas la victime qui dénonce devient aux yeux de plusieurs « l'agresseur » qu'on accuse d'être responsable d'avoir créé un déséquilibre au sein de la communauté.

Éloignement des communautés, les difficultés de transport et absence de télé témoignage.

La situation géographique de la communauté est un autre facteur considéré par la victime lorsqu'elle choisi de dévoiler son secret. Plusieurs communautés sont géographiquement éloignées des villes et des ressources. Un dévoilement peut entraîner la nécessité de quitter son milieu pendant un certain temps et ceci, ne peut malheureusement se faire de façon sécuritaire au sein de la communauté compte tenu principalement de la petitesse de ces milieux. Ainsi, la victime doit à l'occasion s'exiler afin de se protéger. Ce principe est paradoxal puisque généralement, l'isolement et l'exil devraient être le sort réservé à l'agresseur. Le peu de ressources d'aide disponibles dans les communautés vient également expliquer la nécessité de quitter sa communauté. La victime est alors confrontée à des problèmes de transport, d'arrêt de ses activités régulières, etc. Il va s'en dire que la décision de divulguer un abus est lourde de conséquences à court terme pour la victime.

Par ailleurs, il est important de mentionner que dans certains cas, l'éloignement fait en sorte que la victime et l'agresseur peuvent être contraints de se retrouver dans le même transport lorsque vient le temps de se rendre au tribunal. Cette situation, trop fréquente, constitue un énorme défi pour la victime. De plus, l'absence de télé témoignage dans plusieurs communautés découragent plusieurs victimes qui ont crainte de témoigner en présence de leurs agresseurs.

Méconnaissance et inutilisation des ressources d'aide

De plus en plus les communautés bénéficient de services quant à l'aide offerte à la victime. Toutefois, plusieurs de ces services ne font pas l'objet de promotion et de sensibilisation auprès de la population. L'isolement des victimes est accru par ce facteur. Ainsi, la personne qui connaît les ressources et qui sait à quel endroit chercher le soutien, sera plus enclin à dévoiler l'abus qu'une personne qui ignore où aller chercher de l'aide.

Dans les cas où la population connaît les ressources d'aide, on constate trop souvent que des témoins potentiels refusent de consulter prétextant que « tout le monde connaît tout le monde ». En effet, les communautés sont constituées d'un ensemble restreint de personnes combiné à un isolement des localités environnantes. Ainsi, plusieurs habitants refusent de se confier à leurs aides locales par crainte d'un manque de confidentialité et de compétences. D'autres présumées victimes agissent ainsi car leur présumé agresseur est une personne connue au sein de la communauté. Même si on a assisté à un développement des services d'aide aux victimes dans certaines communautés, un long travail reste à faire puisque plusieurs n'ont pas encore les ressources nécessaires.

Méconnaissance de ce qu'est l'abus sexuel

Dans certains cas, les victimes, par manque d'information et du fait qu'elles ont été souvent victimisées dans leur passé en viennent à avoir du mal à distinguer ce qu'est un comportement abusif de ce qu'est un comportement sain.

Système judiciaire complexe et difficultés linguistiques

La complexité du système judiciaire est un autre facteur qui limite le dévoilement. La justice, souvent considérée comme une « grosse machine blanche », laisse une impression de complexité et peut le devenir dans certains cas. Ainsi, la victime qui choisit de dévoiler son secret devra faire face à cette réalité complexe qui réserve de nombreuses surprises. La question est de savoir si en tant que victime d'une agression sexuelle j'ai l'énergie nécessaire pour faire face à l'organisation judiciaire. Comment vais-je réagir si l'abuseur est acquitté ? Comment vais-je me sentir devant autant de « blancs que je ne connais pas ».

Les victimes d'abus sexuels des Premières Nations doivent faire face à une autre barrière, celle de la langue.

Notion de confidentialité

Compte tenu de la petitesse du milieu et compte tenu que la grande majorité des personnes se connaissent, la notion de confidentialité devient alors très importante. Or, il arrive qu'elle ne soit pas toujours respectée par les personnes qui reçoivent les membres de la Communauté dans le besoin. Il est bien entendu que si le respect des confidences n'est pas assuré, cela constitue un autre élément qui ne milite pas en faveur de la dénonciation et des démarches pour briser le silence. Au contraire, ce facteur peut même contribuer à empêcher une personne à s'ouvrir sachant ou doutant que ses propos seront rapportés à d'autres. Ne voulant pas prendre le risque de parler, cette personne, par la force des choses, se maintiendra ou maintiendra son agresseur dans un cycle de violence ou d'abus de toutes sortes.

Le manque d'habiletés professionnelles des intervenants et des policiers

Plusieurs intervenants communautaires ont très peu de formation dans le domaine de la relation d'aide. De plus, les intervenants eux-mêmes ont du mal à composer avec leur propre victimisation sexuelle les incitant ainsi souvent à négliger les cas d'abus sexuel qui leur sont rapportés.

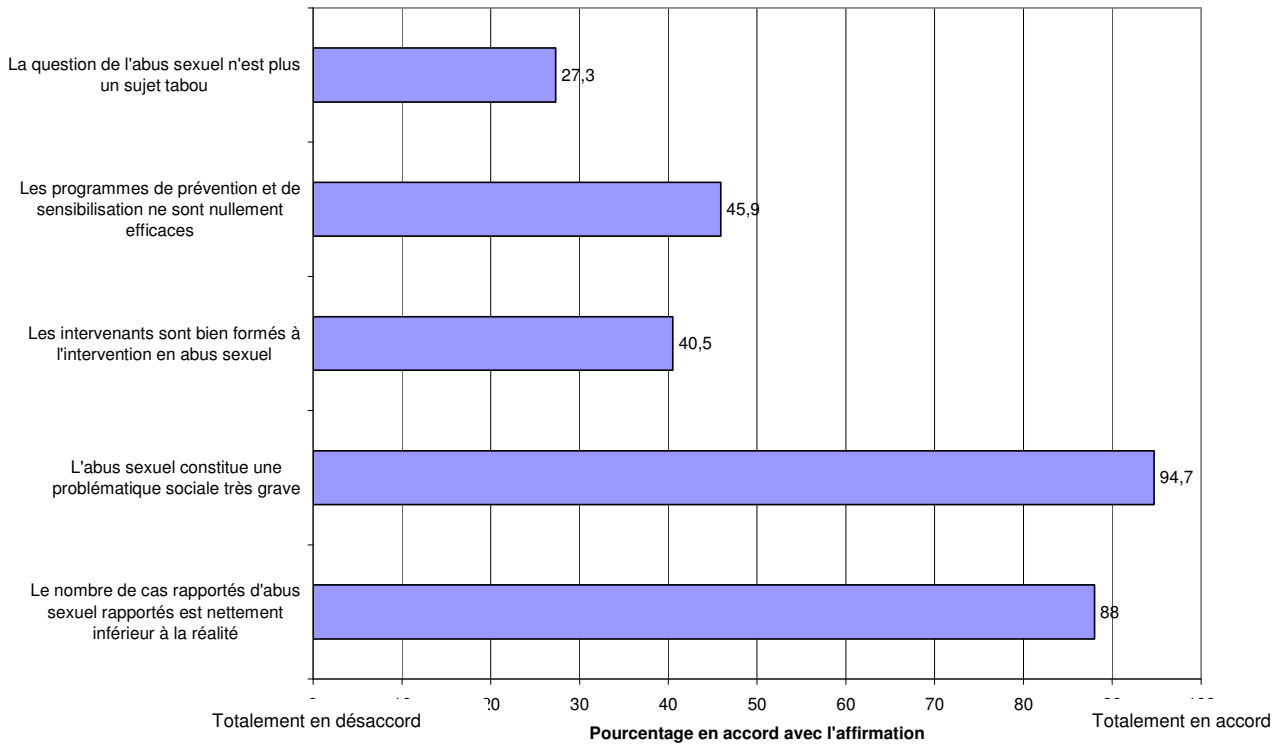
En ce qui a trait aux corps policiers autochtones, on assiste au même phénomène bien que la tendance semble vouloir se corriger. Néanmoins, plusieurs policiers autochtones, par manque de formations essentiellement, ne sont pas aussi rigoureux dans les cas d'enquête d'abus sexuel que ne l'exigerait la situation.

Absence de protocole d'intervention.

Très rares sont les communautés autochtones au Québec qui se sont dotées de protocoles d'intervention en matière d'abus sexuel. Trop souvent, ces cas se perdent à cause de l'absence de suivis et d'encadrement. Plusieurs victimes qui ont porté plainte n'ont jamais su où étaient rendu leur dossier ni même qui en était les responsables.

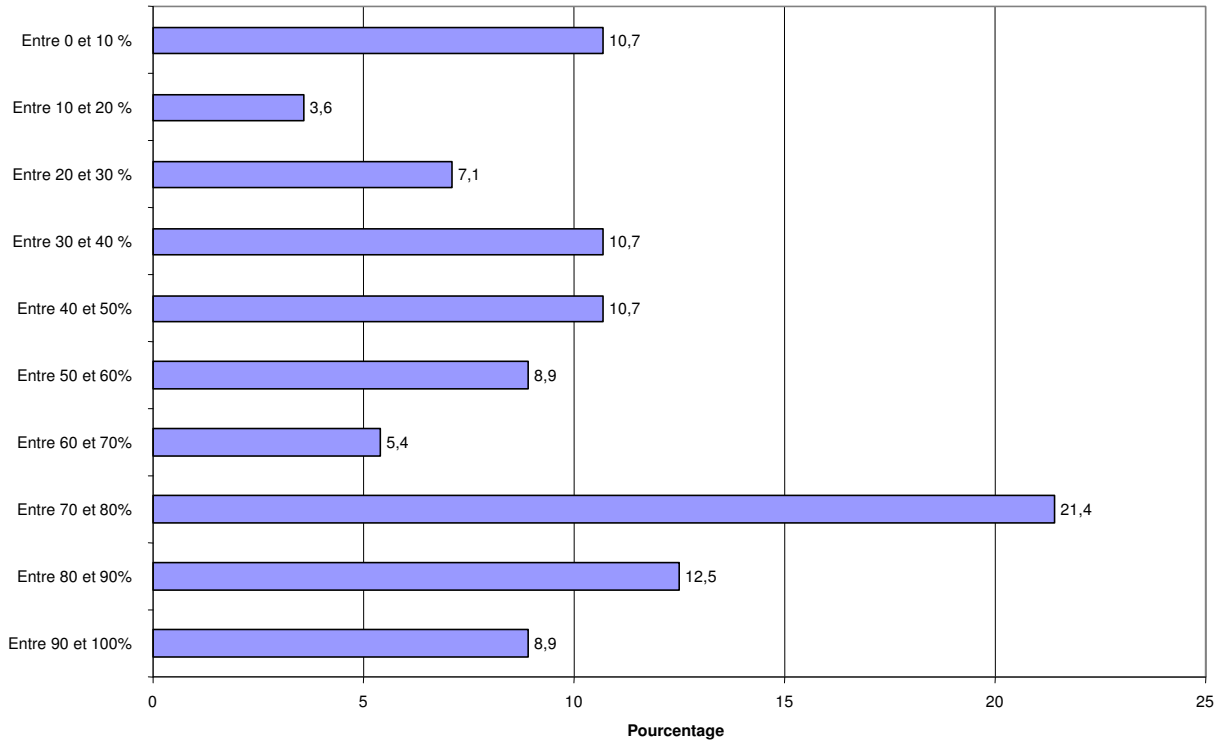
Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant de constater que les perceptions des répondants sur la gravité du phénomène de l'abus sexuel en milieu autochtone soient aussi élevées comparativement aux cas réels rapportés, tel que le démontre la figure suivante.

Figure 11. Perceptions des répondants quant au phénomène de l'abus sexuel



Les répondants ont donc été interrogés sur les différentes perceptions de l'abus sexuel en général chez les Premières Nations. La majorité d'entre eux sont d'avis que l'abus sexuel est une problématique sociale très grave, tel qu'en témoigne un score moyen de 3,6 sur l'échelle de Likert allant de 1 à 4. Les répondants considèrent aussi que le nombre de cas rapportés d'abus sexuels est nettement inférieur à la réalité, comme l'indique un score moyen élevé de 3,5 sur l'échelle de Likert. Les répondants ont aussi été appelés à se prononcer sur ce qu'ils croyaient être la proportion de la population de leur communauté ayant fait l'objet d'abus sexuel. Les résultats sont présentés à la figure 12 ci-dessous.

Figure 12. Proportion estimée par les répondants de victimes d'abus sexuel chez les Premières Nations du Québec

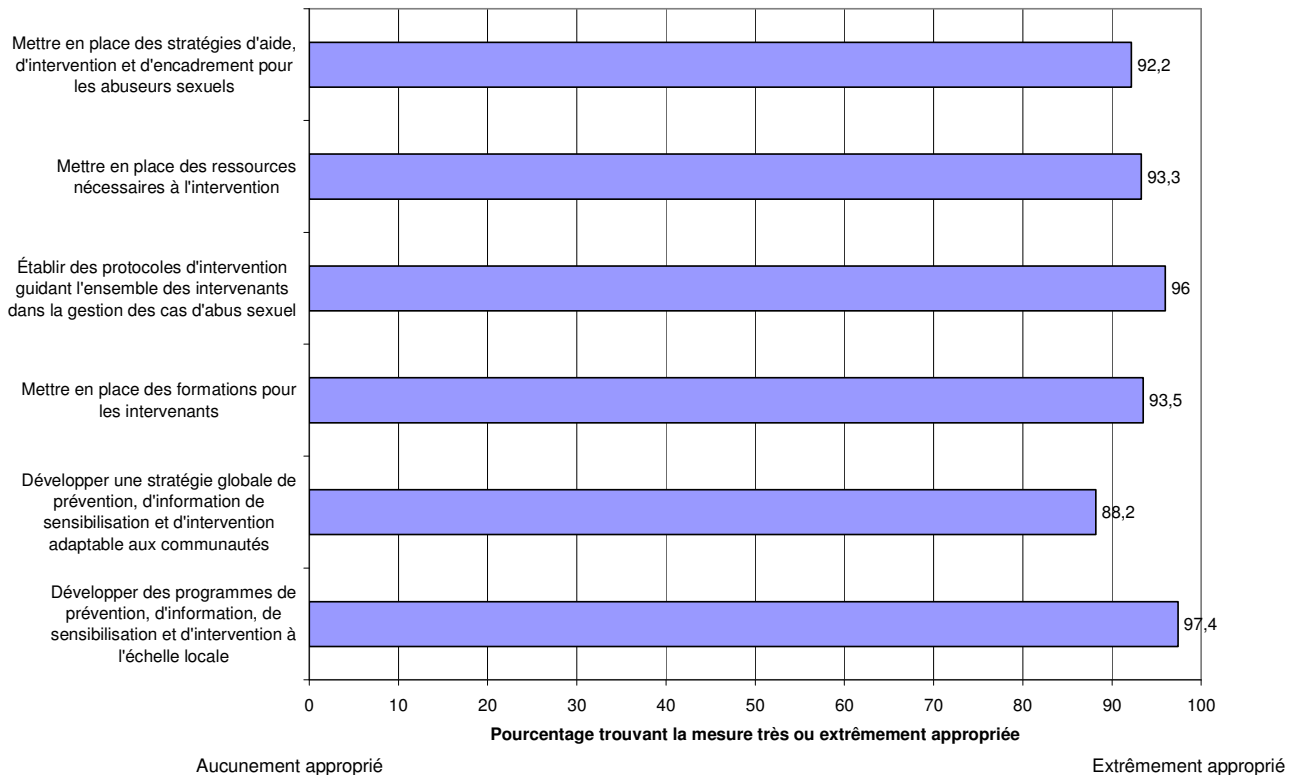


Le décalage entre les dénonciations aux autorités et la perception du nombre réel d'abus prend ici tout son sens. En effet, selon les répondants, une proportion importante des membres de leur communauté a été victime d'abus sexuel. Les résultats présentés à la figure 12 indiquent que 57,1% des répondants sondés estiment qu'au moins la moitié des membres de leur communauté ont par le passé été victime d'abus sexuel, alors que 42,8% des répondants estiment que la proportion est de l'ordre de 70% et plus.

Il est donc dire que les perceptions quant au nombre de victimes d'abus sexuels dans les communautés des Premières Nations sont très élevées. On vient donc ici corroborer le fait que les répondants voient l'abus sexuel comme étant une problématique en croissance. De plus, il est permis de croire que les répondants sont préoccupés par la problématique mais aussi par le contexte de dénonciation propre aux Premières Nations. De plus, l'écart entre la suspicion très élevée d'existence de cas d'abus et le nombre de cas rapportés aux autorités est important. Cet état de fait s'explique sans doute par le contexte propre aux Premières Nations et par le fait que plus du trois quart des répondants eux-mêmes révèlent que le refus de se rendre en justice est un motif important de ne pas dénoncer un abus sexuel.

Cependant, il est aussi important pour les répondants d'élaborer des stratégies de prévention dans le but d'enrayer le phénomène.

Figure 13. Actions privilégiées par les répondants pour diminuer les cas d'abus sexuel au sein des Premières Nations du Québec



Afin de connaître le point de vue des répondants sur les moyens à mettre en œuvre afin de lutter efficacement contre l'abus sexuel, on leur a demandé de se prononcer sur l'utilité de diverses initiatives. Dans la très grande majorité des cas (98% et plus), les répondants étaient d'avis que plusieurs mesures valaient la peine d'être mises sur pied. De plus, lorsque interrogés sur le caractère approprié de ces mesures (figure 13), tous étaient d'avis qu'elles étaient appropriées. On leur a par la suite demandé de les placer en ordre de priorité.

Les figures 14, 15 et 16 ci-dessous donnent le détail de l'ordre de priorité du point de vue des répondants. Ceux-ci ont été sondés sur la priorité à accorder aux différentes mesures. Selon eux, deux démarches semblent se partager le titre de première priorité : la mise en place de formations pour les intervenants (26,3%) et le développement de programmes de prévention, d'information, de sensibilisation et d'intervention à l'échelle locale, incluant le support aux victimes (25,0%).

En raison de la perception élevée de cas d'abus sexuels et de l'existence d'activités de prévention, peut-être y aurait-il lieu ici de questionner les fondements des activités de prévention et de sensibilisation. Par exemple, certains facteurs sont à considérer pour élaborer des programmes de prévention de la violence familiale en milieu autochtone. Ces facteurs incluent la disponibilité des ressources humaines, les valeurs et les politiques de la communauté et la capacité de modifier les attitudes et les comportements des membres de la communauté. Il faut modifier non seulement les attitudes de la population en général, mais également celles du chef et du conseil, des administrateurs de programmes et des intervenants. Les activités de prévention doivent être bien organisées et coordonnées afin de répondre à des objectifs précis à court et à long termes. (Centre national d'information sur la violence familiale, 1994).

Dans la perspective de développement d'un programme de prévention chez les enfants en milieu autochtone, il est essentiel de comprendre l'importance des caractéristiques suivantes qui varient d'une communauté à l'autre :

- a) La spiritualité et la langue en tant que fondement de la culture;
- b) L'influence importante des Aînés et de personnes modèles;
- c) L'importance de la communauté par rapport à celle de l'individu.

L'intervention concertée des différents acteurs communautaires (conseil de bande, secteur de la santé, des services sociaux, de l'éducation, CPE, parents, enfants, aînés...) peut être l'un des moyens les plus efficaces pour résoudre les problèmes locaux. (Benson, 1991). Plus les organisations et établissements de la communauté participent à la recherche de solutions aux problèmes de la communauté, plus les chances de réussir sont grandes.

Il semble également que la spiritualité autochtone et le recours à des programmes de prévention tenant compte de l'identité soient importants lorsqu'on élabore une méthode d'intervention visant à réduire la criminalité dans une communauté autochtone. (Benson, 1991).

La mise sur pied de programmes de prévention efficaces passe par les besoins et les réalités particulières des communautés. L'adaptabilité de stratégies et les programmes à l'échelle locale est, aux dires des intervenants ayant répondu au questionnaire, nécessaire et prioritaire.

Figure 14. Répartition des réponses concernant la première priorité en matière d'actions à privilégier pour diminuer les cas d'abus sexuel au sein des Premières Nations du Québec

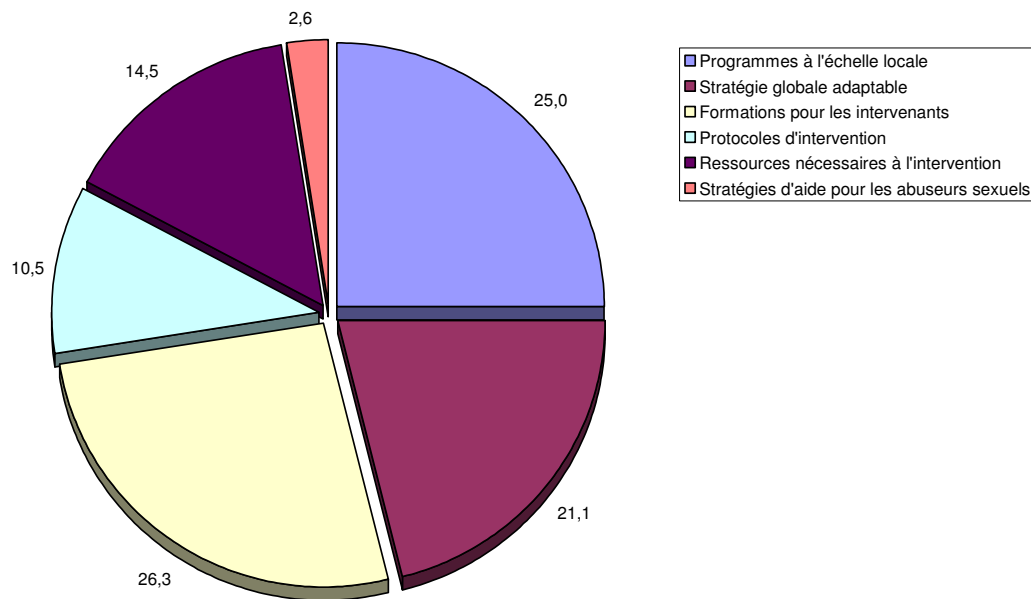


Figure 15. Répartition des réponses concernant la deuxième priorité en matière d'actions à privilégier pour diminuer les cas d'abus sexuel au sein des Premières Nations du Québec

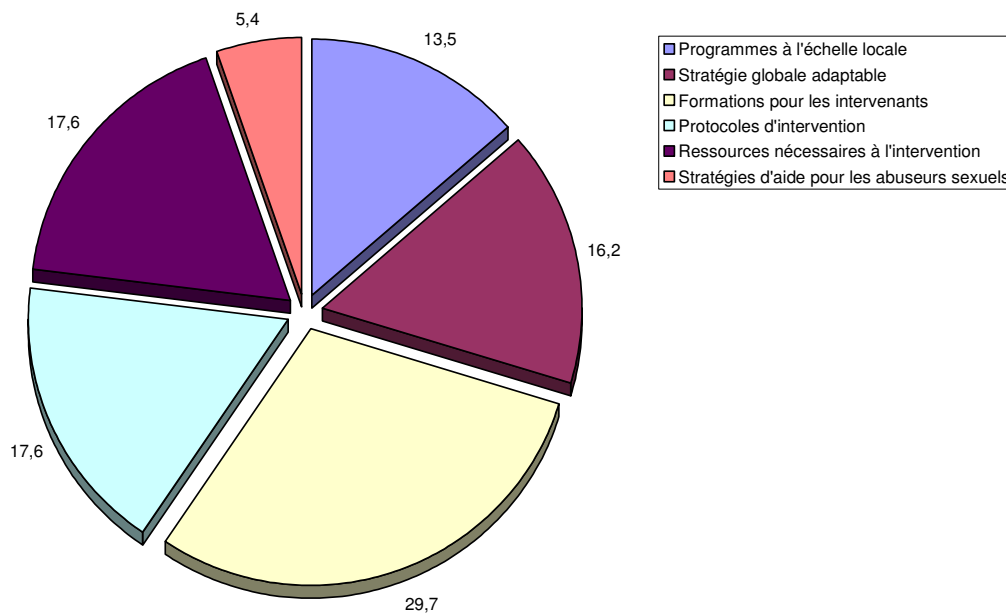
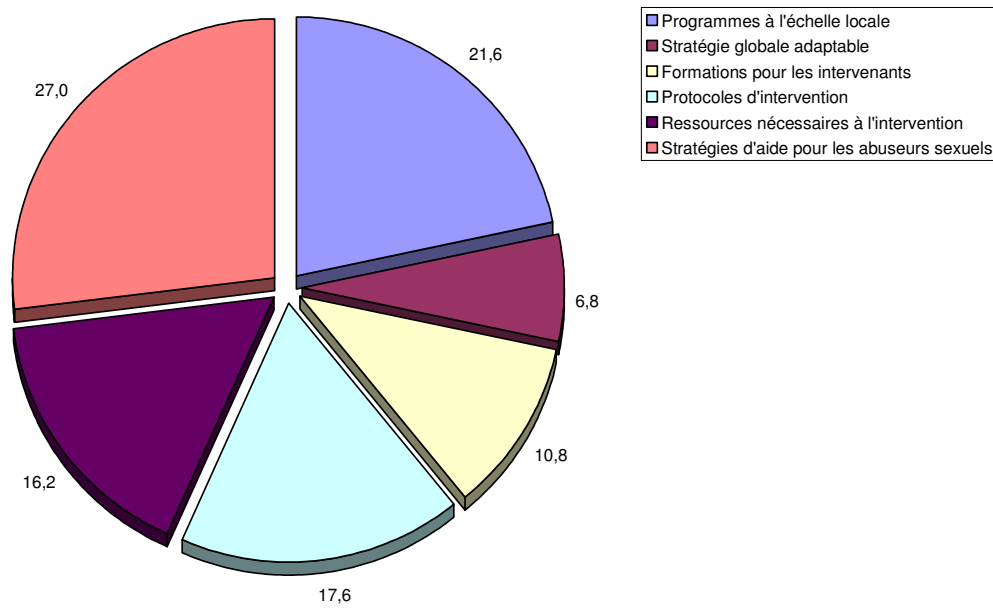


Figure 16. Répartition des réponses concernant la troisième priorité en matière d'actions à privilégier pour diminuer les cas d'abus sexuel au sein des Premières Nations du Québec



DISCUSSION GÉNÉRALE

Cette étude a permis de faire l'inventaire des perceptions des intervenants oeuvrant en milieu des Premières Nations du Québec par rapport à l'abus sexuel. Elle nous a également permis de constater que le nombre de cas rapportés aux autorités est nettement inférieur à ce qu'il est légitime d'envisager en terme de nombre de cas existants. Plusieurs motifs peuvent être observés pour expliquer cet état de fait, entre autres le contexte psychosocial propre aux Premières Nations, le fait que l'abus sexuel soit encore considéré tabou, le sentiment de honte engendré par l'abus chez la victime, la petitesse du milieu, la promiscuité qui en découle, la crainte du système judiciaire sont autant d'éléments pouvant fournir en partie des explications au peu de cas rapporté. Ces éléments nous permettent conséquemment de croire qu'une proportion importante des membres des Premières Nations sont victimes d'abus sexuel mais ne le dénoncent pas.

De plus, la forte présence de problématiques psychosociales entre autres l'abus d'alcool et de drogues, le suicide, la violence et le décrochage scolaire ne doit pas être ignorée dans la perspective d'établissement de stratégies de prévention et de guérison communautaires. On a d'ailleurs pu constater que les répondants souhaitent que des initiatives soient mises en place pour contrer la problématique de l'abus sexuel et permettre aux membres des communautés des Premières Nations d'avoir accès à des ressources et des stratégies de prévention, de sensibilisation, de formation, d'intervention et de traitement.

Pour ce faire, des mesures de changement au niveau local et régional sont nécessaires afin de contribuer à la diminution du nombre de cas d'abus sexuels. Cependant, cette étude n'a pas permis de cerner le nombre de cas réel dans les communautés, le but de l'étude étant de connaître les perceptions des intervenants du milieu. En effet, il aurait été souhaitable de sonder les membres des communautés des Premières Nations afin de les questionner sur le phénomène et ses effets. Idéalement, il serait important de faire cet exercice afin de pouvoir orienter les efforts locaux et régionaux pour développer de nouvelles stratégies et renforcer celles qui existent en fonction des besoins réels des membres des communautés.

Ultimement, les stratégies de prévention en abus sexuel, à l'instar de ce que nous indique la littérature scientifique, pourraient aussi favoriser une diminution des troubles associés à la toxicomanie et aux comportements suicidaires qui se présentent souvent comme des conséquences directes de la psychodynamique entourant l'abus sexuel. Il a de plus été prouvé que le traumatisme de l'abus sexuel peut avoir comme effet l'usage d'alcool ou de drogues pour venir à bout de ce que l'on ressent (Centre de toxicomanie et de santé mentale, 2004).

Sachant que la problématique de l'abus de drogues et d'alcool est très importante chez les Premières Nations et sachant que l'abus sexuel est également une problématique inquiétante, on est en présence ici d'une combinaison de problématiques qui ont sans doute un impact sur l'ampleur du phénomène et sur sa croissance future. S'ajoute à ces problématiques celle du suicide, toujours considérée par les répondants comme une problématique importante et en croissance chez les Premières Nations du Québec.

La littérature démontre que certains survivants de l'abus sexuel peuvent souffrir de dépression, avoir peu d'estime de soi, se blâmer, être insatisfaits de leur vie, éprouver de l'anxiété, souffrir de dissociation (rupture entre l'esprit et le corps), avoir des difficultés relationnelles, avoir tendance à faire preuve de surcontrôle ou d'une trop grande soumission, être incapables de se faire confiance ou de faire confiance aux autres, avoir des difficultés à définir en quoi consiste une sexualité saine, avoir des comportements auto-destructeurs, notamment envisager le suicide ou tenter de se suicider, avoir des difficultés à gérer sa colère, souffrir de maladies liées au stress, présenter des dépendances ou des troubles de l'alimentation ou passer à l'acte sur le

plan sexuel. Il est donc dire que les impacts de l'abus sexuel sont considérables et peuvent mener à toutes sortes de dysfonctionnement comme la toxicomanie et le suicide par exemple.

Somme toute, les problématiques psychosociales principales existantes dans les communautés des Premières Nations, en particulier l'abus de drogues et d'alcool et le suicide, peuvent avoir un lien avec le phénomène de l'abus sexuel comme cause sous-jacente de développement de comportements autodestructeurs.

Considérant tous ces facteurs, il devient crucial de développer des stratégies pour contrer l'abus sexuel. Ceci aura par le fait même un impact sur les autres problématiques constituant des comportements autodestructeurs chez les membres des communautés des Premières Nations du Québec et potentiellement engendrées par un passé d'abus sexuel. L'importance d'élaborer des stratégies et des actions en lien avec l'abus sexuel revêt ici tout son sens.

Cependant, avant de développer des stratégies de prévention et des services d'intervention et de traitement lesquels risquent de créer une pression sur les services, il est crucial que les intervenants soient bien outillés et formés sur le phénomène de l'abus sexuel en milieu autochtone. La formation des intervenants est d'ailleurs recommandée par la plupart des répondants et arrive en tête de liste des priorités rapportées.

RECOMMANDATIONS SELON LES GRANDS AXES SUIVANTS :

❖ AXE FORMATION DES INTERVENANTS

Que le gouvernement fédéral, de concert avec les communautés et organismes, fassent en sorte qu'une formation appropriée en matière de dépistage et d'intervention soit dispensée aux intervenants de première ligne comme les intervenants des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux et des services policiers;

Que ces formations portent autant sur les victimes que les agresseurs;

❖ AXE RECHERCHE

Que le gouvernement fédéral puisse permettre le maintien à jour des données relatives à l'abus sexuel et fournisse la documentation nécessaire aux organismes concernés par la problématique de l'abus sexuel;

Que le gouvernement fédéral poursuive des activités de recherche en abus sexuel en fonction des besoins et des intérêts des Premières Nations du Québec et ce, en respectant les protocoles de recherche propres aux Premières Nations;

❖ AXE SENSIBILISATION DU PUBLIC ET PRÉVENTION PRIMAIRE

Que Femmes autochtones du Québec (FAQ) puisse faire porter le prochain congrès «la pointe du jour» prévu en 2006 sur la problématique de l'abus sexuel;

Que soient développés des programmes de prévention et de sensibilisation tenant compte des particularités régionales et locales;

❖ AXE INTERVENTION

Que soient développés des protocoles d'intervention pour les victimes d'abus sexuel et des outils de traitement et de prise en charge pour les victimes et les agresseurs sexuels membres des Premières Nations;

❖ AXE ORIENTATIONS

Que le gouvernement fédéral puisse continuer de supporter le comité de travail régional sur la problématique de l'abus sexuel, afin que celui-ci, composé de membres des Premières Nations et du MAINC, puisse être consulté dans toutes les orientations et stratégies à mettre de l'avant pour contribuer à enrayer le phénomène de l'abus sexuel.

Conclusion

Somme toute, l'abus sexuel est un phénomène qui semble revêtir un caractère inquiétant pour le développement et l'évolution de nos communautés des Premières Nations. Il est urgent de considérer le futur de plusieurs enfants en particulier, dont le développement est compromis par des situations d'abus.

Il est essentiel de continuer à supporter les initiatives locales et régionales qui visent notamment à briser le mur du silence. Le trop grand nombre de cas non rapportés aux autorités signifient nécessairement que plusieurs victimes n'ont jamais reçu d'aide spécifique. Les mauvais traitements de nature sexuelle privent les enfants et les personnes en général du respect de soi et de la sécurité dont ils ont besoin. Le silence qui entoure le phénomène contribue au maintien du cycle de la violence sexuelle et il semble urgent que des efforts considérables soient réalisés afin de donner la chance aux victimes d'abus sexuel et aux agresseurs d'être orientés vers des services correspondant à leurs besoins.

L'abus sexuel a des impacts considérables sur les victimes mais aussi sur les familles et sur des collectivités entières. Le déséquilibre qu'engendre l'abus sexuel devrait être suffisamment préoccupant pour l'ensemble des autorités, que celles-ci soient gouvernementales ou locales. L'avenir des générations actuelles et futures en dépend fort probablement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Affaires Indiennes et du Nord Canadien, *Projections de la population indienne inscrite pour le Canada et les régions 1998-2008*, AINC, 2000.

Affaires Indiennes et du Nord Canadien, *population indienne inscrite selon le sexe et la résidence 2000*, direction générale de la gestion de l'information, AINC 2001.

Benson, Garry F. Élaborer des stratégies de prévention du crime dans les collectivités autochtones, no. 1991-12, Sécurité publique et Protection Civile Canada, 1991.

Briere J. et Runtz M. (1990). Differential adult symptomatology associated with three types of child abuse histories. *Child Abuse and Neglect*, 14, 357-364.

Cavaiola, A. & Schiff, M. (1988). Behavioral sequelae of physical and/or sexual abuse in adolescents. *Child Abuse and Neglect*. 12, 181-188.

Centre de toxicomanie et de santé mentale, Femmes : comment reconnaître les effets des traumatismes liés à la violence? 2004.

Commission royale sur les peuples autochtones, *Par delà les divisions culturelles – Un rapport sur les Autochtones et la justice pénale au Canada*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1996.

Eliana Gill, *Treatment of Adult Survivors of Childhood Sexual Abuse*, 2e édition (Walnut Creek, CA: Launch Press, 1990): 49-54.

Hanvey, L., Avar, D., Graham, I., Underwood, K., Campbell, J. and Kelly, C. La santé des enfants du Canada : Profil réalisé par l'ISCI, 2e édition. Ottawa: Institut canadien de la santé infantile, 1994.

La Rocque, Emma D. (1994). *Violence in Aboriginal Communities*. Ottawa: National Clearinghouse on Family Violence.

Lewis, D.O., Shanok, S.S., Pincus, J.H., & Glaser, D.H. (1979). Violent juvenile delinquents: Psychiatric neurological, psychological, and abuse factors. *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*. 18, 307-319.

Maxfield, M.C. & Spatz Widom, C. (1996). The Cycle of Violence: Revisited Six Years Later. *Archives of Pediatric and Adolescent Medicine*, 150, 390-395.

Ministère de la santé et des services sociaux du Québec, « Qu'est-ce qu'une agression sexuelle », Statistiques, 2004.

Nelson GB, Prilleltensky I, Peirson Leslea, eds. *Promoting family wellness and preventing child maltreatment: fundamentals for thinking and action*. Toronto, Ontario: University of Toronto; 2001.

Pollock, V.E. & al. (1990). Childhood antecedents of antisocial behaviour: Parental alcoholism and physical abusiveness. *American Journal of Psychiatry*. 147, 1290-1293.

Ryan, Joseph P. & Testa, Mark F. (2004). Child maltreatment and juvenile delinquency:

Investigating the role of placement instability. *Children and Youth Services Review*. 27 (2005) 227-249.